



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 42
 Nb de membres votants : 53
 (dont 11 pouvoirs)
 Quorum atteint

Département de l'Allier
 Arrondissement de Vichy
 Communauté de Communes Entr'Allier Besbre

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
 Reçu en préfecture le 12/07/2022
 Affiché le 
 ID : 003-200071470-20220704-DELIB2022064-DE

DELIBERATION N°	2022.07.04/64
CLASSIFICATION	7.8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 04 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 4 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Marius Laloi à BEAULON, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 28 juin 2022, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Jean-Michel GILLARDIN, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Catherine JONET, Guy LABBE, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET-SCHIRCH, Christophe MINET, Isabelle MOULIN, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, Yves PLOUHINEC, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Christophe RONGET, Maria SCHNEIDER, Monique SEROUX, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT,

Les conseillers suppléants : Roseline POUPELIN représentant Alain VERNISSE, Eric THINET représentant Guillaume LACROIX

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELLOT à Guy LABBE, Aline BONNEAU à Isabelle MOULIN, Michel BRUNNER à Guy FRAISE, Annie DEBORBE à Maria SCHNEIDER, Geneviève DESVIGNE à Christelle MARTINET-SCHIRCH, Louis MERET à Marie-France AUGIER, Jean-Noël MONIER à Jean-Michel ALLAIN, André PLESSAT à Franck FORTIN, Annie-France POUGET à Patrick AUBEL, Odile REVERET à Xavier CADORET, Blandine SOCHET à Jean-Pierre LECORNET,

Absents : Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Jean-Louis GUINATIER, Christian LABILLE, François LACAUX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Sylvain NAFFETAS, Aude PARRET-BONMARTIN, Marlène SANTOS, Laurent TALON

Secrétaire de séance : Jean-Pierre LECORNET

N° 64 – FINANCES – Budget 2022 – Fonds de concours - Attribution communes membres bénéficiaires EPCI

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'attribution des fonds de concours aux communes de Chavroches, Créchy, Langy et Saint Léger-sur-Vouzance, dont leur projet d'investissement figure au tableau présenté dans le rapport ci-annexé et, par application des dispositions du règlement d'attribution, correspondant à un montant total de 46 237 €,
- d'autoriser le Président ou son représentant à verser le montant du fonds de concours aux communes bénéficiaires.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée par voie électronique le 13/07/2022
 Déposée par voie électronique en Préfecture le 12/07/2022

P.E.C
 Le Président,

DELIBERATION N°	2022.07.04/64
CLASSIFICATION	7.8

RAPPORT DE PRESENTATION

N° 64 - FINANCES – Budget 2022 – Fonds de concours - Attribution communes membres bénéficiaires EPCI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2021.03.29/58 du 15 avril 2021 par laquelle le conseil communautaire a approuvé la reconduction du dispositif d'attribution des fonds de concours aux communes membres de l'EPCI et sa mise en œuvre sur une période triennale (2021-2023), et le projet de règlement d'attribution,

Vu la délibération N° 2021.03.29/59 du 15 avril 2021 par laquelle le conseil communautaire a décidé de l'ouverture d'une autorisation de programme/crédits de paiement « Attribution Fonds de concours aux communes » pour les années 2021, 2022 et 2023,

Vu la délibération N° 2022.02.14/03 du 14 février 2022 par laquelle le conseil communautaire a actualisé ladite autorisation de programme/crédits de paiement « Attribution Fonds de concours aux communes »,

Vu les crédits inscrits au budget principal 2022,

Vu l'avis favorable du Comité de concertation,

Il est rappelé que la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est engagée, après les années 2018-2019-2020, à poursuivre sa démarche portant sur le soutien financier communautaire aux projets d'investissement de ses communes membres par la mise en œuvre d'une politique d'attribution de fonds de concours pour un montant total de 900 000 € sur la période triennale 2021-2022-2023.

Considérant que les projets des communes de Chavroches, Créchy, Langy et Saint Léger-sur-Vouzance sont éligibles au dispositif de fonds de concours,

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver l'attribution des fonds de concours aux communes membres de l'EPCI dont les projets d'investissement figurent au tableau ci-après :

n°	COMMUNES	PROJET	Montant du Projet H.T.	FDC 2021-2023 Délib. n°58 du 15/04/2021		Montant déjà sollicité	Solde FDC 2021- 2023	FDC sollicité	Autres aides publiques	Taux global des aides	FDC attribué	Solde FDC
				Montant attribué / an	Env. globale							
1	CHAVROCHES	Acquisition tracteur et broyeur	66 200,00 €	6 008 €	18 024 €	0 €	18 024 €	18 024 €	- €	27,23%	18 024 €	0 €
2	CRECHY	Equipements, matériel et travaux sur bâtiments communaux	12 763,59 €	7 185 €	21 555 €	0 €	21 555 €	6 381 €	- €	49,99%	6 381 €	15 174 €
3	LANGY	Acquisition tracteur	25 500,00 €	5 813 €	17 439 €	0 €	17 439 €	10 000 €	- €	39,22%	10 000 €	7 439 €
4	SAINT LEGER SUR VOUZANCE	Voirie 2022-2023	88 918,14 €	5 916 €	17 748 €	5 916 €	11 832 €	11 832 €	26 678,44 €	43,31%	11 832 €	0 €

193 382 €		74 766 €		68 850 €	46 237 €	26 678,44 €		46 237 €
-----------	--	----------	--	----------	----------	-------------	--	----------